



MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 juin 2026.

Madame le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- **Compte-rendu de la réunion d'information sur l'entretien de la ripisylve organisée par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné le 25 juin 2026 à la salle des fêtes du Bouchage**
Rapporteur : Robert Copet, conseiller municipal, membre de la commission communale Environnement et Fleurissement
- **Opération Tranquillité Vacances de la Gendarmerie Nationale**
Rapporteur : Cédric Telleria, conseiller municipal, vice-président de la commission communale Sécurité
- **Canicule**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

- **Mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes communale au profit d'associations de la commune de Saint-Victor-de-Morestel pendant les travaux de réhabilitation de leur salle des fêtes**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

- **Signature de l'avenant n°2 Requalification centre village Phase 0 Forêt urbaine**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle que, suite à l'approbation de l'avenant n° 1, le montant du marché conclu avec l'entreprise PERRIOL TP / Les Jardins du Val Rupéen s'établit comme suit :

	Tranche ferme après Avenant n°1	Tranche optionnelle 1 après avenant n°1 Arrosage automatique	Tranche optionnelle 2 après avenant n° 1 Places stationnement	Montant marché après avenant n°1
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	296 974,09 €	8 381,10 €	23 620,00 €	328 975,19 €
Montant TTC	356 368,91 €	10 057,32 €	28 344,00 €	394 770,23 €

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de diminuer par acte modificatif le prix du marché à procédure adaptée pour les travaux de Requalification du centre village Phase 0 Forêt urbaine en raison de :

- la moins-value correspondant à la sortie de la prestation « création demi-terrain de foot »
- la plus-value correspondant à l'enrobée supplémentaire

Elle porte à connaissance l'incidence financière de l'avenant 2 :

	Montant avenant 2 Tranche ferme	Montant avenant 2 Tranche optionnelle 1	Montant avenant 2 Tranche optionnelle 2	Montant avenant n°2
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	- 23 542.76 €	- 4 383.20 €	+ 8 154.00 €	- 19 771.96 €
Montant TTC	- 28 251.31 €	- 5 259.84 €	+ 9 784.80 €	- 23 726.36 €

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de valider l'avenant n°2

- **APPROUVE** le nouveau montant du marché

	Tranche ferme Après avenant 2	Tranche optionnelle 1 Après avenant 2	Tranche optionnelle 2 Après avenant 2	Montant marché Après avenant 2
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	273 431.33 €	3 997.90 €	31 774.00 €	309 203.23 €
Montant TTC	328 117.60 €	4 797.48 €	38 128.80 €	371 043.88 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

-
- **Sollicitation du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour la création d'un terrain de foot de loisirs**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale peut être demandée dans le cadre de la réalisation d'un terrain de foot de loisirs.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention qui représente 40 % des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de demander au Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 40 % du montant des dépenses subventionnables,
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 30 997.82 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/2026 du 20 avril 2026

-
- **Attribution d'une subvention à l'association La Pomme au Pays des Couleurs**
Rapporteur : Nathalie Godin, 3^{ème} adjointe déléguée aux finances à l'administration générale

Madame Nathalie Godin, 3^{ème} adjointe déléguée aux finances à l'administration générale, expose les éléments suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026, prévoyant des crédits destinés au soutien des associations

Considérant que l'association « La pomme aux Pays des Couleurs » organise la Fête de la Pomme, manifestation annuelle contribuant à l'animation de la commune, à la valorisation du patrimoine local, des productions fruitières et des savoir-faire du territoire ;

Considérant que cette manifestation favorise le lien social, attire un large public et participe au dynamisme économique, touristique et culturel de la commune ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association « La pomme aux Pays des Couleurs » afin de contribuer à la participation des frais de fonctionnement de l'édition 2026 de la Fête de la Pomme ;

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention à l'association La Pomme au Pays des Couleurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 5 abstentions

- **DECIDE d'attribuer** une subvention d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation de la Fête de la Pomme au titre de l'exercice 2026.

Monsieur Sébastien Maillier s'est assuré qu'il pouvait prendre part au vote malgré sa qualité de président d'une association communale du Bouchage. Madame le Maire a confirmé qu'il n'était pas directement intéressé par la délibération et qu'il pouvait, en conséquence, participer au vote.

- **Attribution d'une subvention à l'ADMR**

Rapporteur : Nathalie Godin, 3^{ème} adjointe déléguée aux finances et à l'administration Générale

Madame Nathalie Godin, 3^{ème} adjointe déléguée aux finances à l'administration générale, expose les éléments suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 prévoyant des crédits destinés au soutien des associations

Considérant que l'association « Aide à Domicile en Milieu Rural de Vézeronce-Curtin » exerce une mission d'intérêt général en proposant des services d'aide et d'accompagnement à domicile destinés notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en perte d'autonomie ainsi qu'aux familles en difficulté ;

Considérant que les actions menées par cette association contribuent au maintien à domicile des bénéficiaires, au soutien des aidants et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune ;

Considérant que la commune souhaite soutenir cette activité, qui participe à la solidarité locale et répond à un besoin essentiel de la population ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association « Aide à Domicile en Milieu Rural de Vézeronce-Curtin » destinée à contribuer aux frais de location de son local,

Considérant que cette subvention est historiquement calculée sur la base de 1€ par habitant et par an et que la population INSEE totale du Bouchage a été fixée à 670 habitants au 1^{er} janvier 2026.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE d'attribuer** une subvention d'un montant de **670 €** au titre de l'exercice 2026.

- **Personnes de la société civile membres de la commission communale travaux**

Rapporteur : Christophe Perrier, adjoint délégué aux travaux et réseaux, à la voirie et aux fossés, à l'agriculture et aux bois

Monsieur Christophe Perrier, adjoint délégué aux travaux et réseaux, à la voirie et aux fossés, à l'agriculture et aux bois expose les éléments suivants :

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales ;

Vu les textes régissant la création et le fonctionnement de la Commission communale de la commission communale « Travaux » ;

Considérant l'intérêt d'associer les acteurs de la société civile aux travaux de la Commission communale afin de renforcer la participation citoyenne, la transparence et la qualité des avis rendus ;

Propose que Monsieur Paul BONNAVIAT, Monsieur Michel LESTRA, Monsieur Alain REPOSO intègrent la Commission communale de « Travaux » au titre de la société civile.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention - Madame Martine FAROUD-LESTRA, en raison d'un lien de parenté avec une personne intéressé n'a pas pris part au vote

- **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale de « Travaux » au titre de la société civile, les personnes ci-après :

- Monsieur Paul BONNAVIAT
- Monsieur Michel LESTRA
- Monsieur Alain REPOSO

- **Personnes de la société civile membres de la commission communale d'Action Sociale**

Rapporteur : Martine Faroud Lestra, conseillère municipale, vice-présidente de la commission communale d'action sociale

Madame Martine Faroud Lestra, conseillère municipale, vice-présidente de la commission communale d'action sociale expose les éléments suivants :

Vu les dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales ;

Vu les textes régissant la création et le fonctionnement des commissions communales permanentes, notamment la Commission communale de l'action sociale ;

Considérant que la désignation de membres de la société civile contribuera à une meilleure identification des besoins sociaux des populations ainsi qu'à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions sociales mises en œuvre par la commune ;

Propose que Madame Joëlle DESVIGNES, Monsieur René DEVIGNE, Madame Isabelle DHOTEL, Madame Jacqueline DURUPT, Madame Marcelle FAROUD et Madame Michèle MOYROUD intègrent la Commission communale d'action sociale au titre de la société civile.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

➤ **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale de l'action sociale au titre de la société civile, les personnes ci-après :

- Madame Joëlle DESVIGNES
- Monsieur René DEVIGNE
- Madame Isabelle DHOTEL
- Madame Jacqueline DURUPT
- Madame Marcelle FAROUD
- Madame Michèle MOYROUD

Madame Martine Faroud-Lestra apporte quelques précisions concernant le recrutement des nouveaux membres. Ceux-ci ont notamment été retenus en raison de leur présence régulière lors des manifestations communales ainsi que de leur implication dans les activités bénévoles.

Madame le Maire remercie les membres qui poursuivent leur engagement au sein de cette commission, ainsi que les nouveaux membres qui ont accepté de l'intégrer.

-
- **Personnes de la société civile membres de la commission communale enfance et vie scolaire**
Rapporteur : Céline Pelloux, conseillère municipale, vice-présidente de la commission communale enfance et vie scolaire

Madame Céline Pelloux, conseillère municipale, vice-présidente de la commission communale enfance et vie scolaire expose les éléments suivants :

Vu les textes portant création, organisation et fonctionnement des commissions communales permanentes, notamment de la Commission communale Enfance et Vie scolaire ;

Considérant que la Commission communale Enfance et Vie scolaire constitue un cadre de concertation, de réflexion et de proposition sur les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'éducation, à la vie scolaire et au bien-être des enfants en milieu scolaire ;

Considérant qu'il est opportun d'assurer une représentation de la société civile au sein de cette commission afin de favoriser une participation citoyenne inclusive et de tirer parti de l'expérience des acteurs intervenant dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles ;

Considérant que la participation des représentants de la société civile contribuera à une meilleure identification des besoins des enfants et des établissements scolaires ainsi qu'à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions communales en faveur de l'enfance et de la vie scolaire ;

Propose que Madame Camille SULPIZIO intègre la Commission communale enfance et vie scolaire au titre de la société civile.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale « Enfance et vie scolaire » au titre de la société civile, les personnes ci-après :
- Mme Camille SULPIZIO

AUTRES POINTS

- **Décisions du maire**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Décisions financières : Signature devis

17/06/26	SPIE BATIGNOLLES	Point à temps 2026	11076.00 €
17/06/26	Nord Isère 3D	Désinsectisation guêpes au logement communal 112 route des Corbassières	150.00 €
02/07/26	LARGO	Réparation entrée de l'atelier communal suite à effraction	864.00 €
03/07/26	LACOSTE	Fournitures rentrée scolaire (V. Guinet)	816.68 €
03/07/26	SO LLAL	Renouvellement nom du domaine lebouchage.fr Abonnement annuel	57.60 €

Autres décisions :

- ❖ Exercice du droit de préemption : Néant

Numéro d'enregistrement	Date de réception	Bien concerné	Décision du Maire

- ❖ Délivrance de concessions au cimetière : Néant

- ❖ Préparation et passation marchés publics :
 - ✓ Lancement du marché public de prestation similaire – Requalification du centre village – Phase 0 – Réalisation du terrain de football et équipements associés
 - ❖ Actions en justice :
 - ✓ Saisie d'un cabinet d'avocats dans le cadre d'un recours d'un administré devant le Tribunal Administratif en matière d'urbanisme
- Estimation de la dépense :
- 1 440 € HT pour la préparation du mémoire
 - 600 € HT pour la plaidoirie, le compte-rendu d'audience
 - 225 € HT pour le temps de déplacement auxquels s'ajouteront les frais de déplacement
-
- **Etude sur des aménagements de sécurité routière sur le hameau du Mollard**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurisation globale de la RD33, conduite conjointement par le Département de l'Isère et la commune, un programme d'aménagements de sécurité routière a été engagé, depuis plusieurs années, sur la RD33. Cet axe supporte une circulation importante et fait l'objet de vitesses excessives, ce qui nécessite une vigilance renforcée sur l'ensemble de son tracé.

Le hameau du Mollard est particulièrement concerné par ces enjeux de sécurité, d'autant plus que des élèves empruntent quotidiennement le transport scolaire dans ce secteur et traversent la RD33. Cette situation renforce la nécessité de mettre en œuvre des aménagements visant à apaiser les vitesses et à sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers.

Madame le Maire énonce que les derniers aménagements réalisés sur le hameau de Cessenoud, avec l'installation de trois ralentisseurs, ont permis d'améliorer de manière significative la sécurité routière et constituent une référence pour les interventions envisagées sur le Mollard. Le projet, pensé pour renforcer la sécurité et réduire la vitesse des véhicules, visait à marquer les entrées d'agglomération et à apaiser la circulation par la réalisation de trois plateaux surélevés de type « vague ». Ces aménagements avaient été validés par les services du Département de l'Isère. Le montant de l'opération s'est élevé à 123 994 € HT, financé par la commune avec une subvention départementale de 40 000 € au titre des amendes de police.

Les aménagements projetés au Mollard concernent également une voie départementale située en agglomération. À ce titre, la commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération, en lien étroit avec les services routes du Département de l'Isère, qui rendront un avis technique sur le principe du projet.

Le cabinet Ellipse Géomètres Experts a été missionné pour réaliser une étude d'aménagement. Une première esquisse a été produite, comprenant deux dispositifs de ralentissement de type plateau surélevé. Au regard des enjeux de sécurité identifiés sur site, la commune a souhaité renforcer le dispositif en demandant l'ajout d'un troisième plateau surélevé, afin d'assurer une efficacité plus homogène de ralentissement sur l'ensemble de la traversée du hameau. Une nouvelle réunion de travail se tiendra prochainement en mairie avec le cabinet Ellipse afin d'ajuster et de finaliser le projet.

Comme cela a été fait pour le hameau de Cessenoud, un courrier sera adressé aux riverains afin de leur présenter le projet, d'en expliquer les objectifs et d'en préciser les modalités de réalisation. Cette démarche d'information s'inscrit dans une volonté d'association des habitants aux projets d'aménagement de sécurité routière.

Il est également rappelé que la Gendarmerie nationale effectue régulièrement des contrôles de vitesse, notamment au moyen de dispositifs radars, sur cette portion de la RD33.

Madame le Maire énonce que le projet s'inscrira dans la continuité des actions engagées par la commune en faveur de la sécurité routière sur la RD33 et participera à une amélioration durable des conditions de circulation et de la sécurité des usagers, en particulier des enfants utilisant le transport scolaire dans le hameau du Mollard.

Madame Nathalie Godin confirme que la première étude du Cabinet Ellipse prévoyait deux vagues et que la création d'une troisième vague est un souhait des élus afin de réduire les vitesses pratiquées sur ce tronçon. Elle précise que cet aménagement permettrait d'éviter les accélérations des véhicules entre les deux vagues actuellement prévues dans le projet et rappelle encore que la réalisation des aménagements de sécurité routière à Cessenoud étaient conditionnés, par le Département, à la réalisation d'aménagements de sécurité routière au Mollard pour que les enjeux de sécurité routière soient traités sur l'ensemble de cet axe.

- **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde**

Rapporteur : Cédric Telleria, conseiller municipal et vice-président de la commission communale sécurité

Monsieur Cédric Telleria expose que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue le document opérationnel de référence de la commune du Bouchage pour faire face aux situations de crise susceptibles d'affecter la population, les biens et l'environnement.

Élaboré conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, le PCS organise la réponse communale en cas d'événement majeur. Le présent document constitue une actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis sa précédente version, notamment le renouvellement du conseil municipal, la mise à jour des annuaires opérationnels, du recensement des personnes vulnérables, des moyens mobilisables ainsi que des informations relatives aux risques et aux enjeux du territoire. Il précise les missions de chacun, les modalités d'alerte, les moyens mobilisables et les procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des habitants et de coordonner efficacement l'action communale avec les services de secours et les services de l'État.

Monsieur le conseiller municipal et vice-président de la commission communale sécurité rappelle que la commune du Bouchage est particulièrement concernée par le risque d'inondation, lié à sa situation géographique dans la plaine du Rhône. Ce risque constitue l'aléa majeur identifié sur le territoire communal et justifie une préparation spécifique des élus, des services municipaux et des acteurs locaux.

L'histoire locale rappelle la réalité de ce risque, avec notamment les grandes crues du Rhône de 1856, qui ont profondément marqué l'ensemble le village, ainsi que plusieurs épisodes d'inondation ayant affecté le secteur au cours du XX^e siècle, notamment en 1944, 1990 et lors des importantes intempéries de 2008, ayant entraîné des débordements et des difficultés de circulation sur plusieurs communes riveraines. Le PCS prend également en compte les autres risques recensés sur la commune, notamment le risque sismique (zone de sismicité 1A) ainsi que le risque lié au transport de matières dangereuses.

Monsieur Cédric Telleria ajoute que le présent document ne se limite pas à un simple inventaire des risques. Il s'agit d'un véritable outil d'organisation et d'aide à la décision, destiné à permettre une réaction rapide, coordonnée et proportionnée dès les premiers instants d'un événement.

À cette fin, le PCS comprend notamment :

- La présentation de la commune et de ses caractéristiques ;
- L'identification et la cartographie des risques majeurs ;
- Le recensement des enjeux humains, économiques et des infrastructures sensibles ;
- L'inventaire des moyens humains, matériels et logistiques mobilisables ;
- L'organisation de la Cellule Communale de Crise ;
- Les procédures d'alerte et d'information de la population ;
- Les fiches réflexes précisant les missions de chaque responsable ;
- Les annuaires opérationnels et les documents d'intervention nécessaires à la gestion de crise.

Une attention particulière est portée aux populations les plus vulnérables, aux établissements recevant du public, aux exploitations agricoles, aux entreprises ainsi qu'aux réseaux indispensables au fonctionnement de la commune.

Monsieur Cédric Telleria rappelle que le PCS est un document vivant. Il doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des évolutions de la commune, des infrastructures, des moyens disponibles, de la réglementation ainsi que des retours d'expérience des exercices ou des événements réels. Sa révision périodique garantit son efficacité opérationnelle.

Au-delà de son caractère réglementaire, le Plan Communal de Sauvegarde traduit la volonté de la municipalité de développer une véritable culture locale du risque. Il constitue un engagement collectif visant à mieux anticiper les crises, à protéger les personnes, à limiter les conséquences des événements et à favoriser un retour rapide à une situation normale.

La sécurité civile repose sur la mobilisation de tous. Si le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire communal tant que le préfet n'en assure pas la direction, la réussite du dispositif dépend également de l'implication des élus, des agents municipaux, des partenaires institutionnels, des associations, des acteurs économiques et de chaque habitant.

Monsieur Cédric Telleria expose que la commune du Bouchage pourrait créer une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Constituée de bénévoles, cette réserve a vocation à compléter l'action des élus, des services municipaux et des services de secours. Ses membres peuvent être mobilisés pour participer à l'information préventive de la population, à l'appui logistique, à l'accueil et au soutien des sinistrés, à la surveillance de certains secteurs ou encore à l'accompagnement des personnes vulnérables. La réserve communale n'a pas vocation à se substituer aux services de secours mais constitue un outil de solidarité locale permettant de renforcer la capacité de réponse de la commune en cas de crise.

Monsieur Cédric Telleria rappelle encore que le Plan Communal de Sauvegarde est complété par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document, destiné à l'ensemble de la population, présente les risques auxquels la commune est exposée, les mesures de prévention mises en œuvre ainsi que les consignes de sécurité à adopter avant, pendant et après un événement. Sa diffusion contribue au développement de la culture du risque et permet à chaque habitant de devenir acteur de sa propre sécurité. Le DICRIM constitue ainsi le complément indispensable du PCS, qui demeure quant à lui un document opérationnel réservé à l'organisation de la gestion de crise. Le DICRIM sera distribué en septembre aux habitants du Bouchage et sera publié sur le site internet de la Mairie du Bouchage.

Le présent Plan Communal de Sauvegarde a vocation à être connu des responsables communaux, régulièrement exercé et actualisé afin de garantir une réponse efficace face aux risques auxquels la commune du Bouchage est exposée.

Ainsi, en ce début de mandat et afin de garantir l'efficacité opérationnelle du dispositif, la commune du Bouchage organisera au cours du mois de septembre un exercice de gestion de crise sous la forme d'une simulation sur table. Cet exercice permettra aux élus, aux agents communaux et aux différents acteurs concernés de s'approprier le Plan Communal de Sauvegarde, de tester l'organisation de la Cellule Communale de Crise, de vérifier les procédures d'alerte et de coordination, ainsi que d'identifier les éventuels axes d'amélioration. Les enseignements tirés de cet exercice viendront alimenter la mise à jour du PCS, conformément à son caractère évolutif et opérationnel.

Madame le Maire indique que, par l'adoption d'une délibération exprimant son soutien à la démarche du Plan Communal de Sauvegarde, le Conseil municipal affirme la volonté de la commune de renforcer sa capacité à faire face aux situations de crise, de protéger efficacement la population et les biens, et de développer une véritable culture de la prévention.

À l'issue de sa présentation au Conseil municipal, Madame le Maire, par arrêté municipal, approuvera le Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci entrera en vigueur dans la forme présentée et fera l'objet des actions de diffusion, d'information, de mise à jour et d'exercices prévues par la réglementation afin de garantir son caractère pleinement opérationnel.

Madame le Maire sollicite Monsieur Christophe Perrier afin qu'il rappelle les modalités de déclenchement de la cellule de crise, ainsi que les conditions d'ouverture des vannes de la station de pompage de Brangues lors des épisodes de crue du Rhône.

Madame Audrey Guerand demande si la communauté de communes des Balcons du Dauphiné prévoit des formations sur ce sujet. Madame le Maire indique qu'une formation, conduite par l'IRMA, l'Institut des Risques Majeurs, avait été proposée l'année dernière par la communauté de communes. Monsieur Cédric Telleria ajoute que la communauté de communes doit mettre en place un document obligatoire, Le Plan Intercommunal de Sauvegarde, qui ne se substituera cependant pas aux Plans Communaux de Sauvegarde des communes.

Madame le Maire remercie Monsieur Cédric Telleria pour sa présentation ainsi que Mesdames Françoise Herbein et Nathalie Godin pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde au début du mandat.

- **Compte-rendu de la Commission Communale Environnement et Fleurissement**

Rapporteur : Audrey Guerand, conseillère municipale et vice-présidente de la commission environnement et fleurissement

La commission communale Environnement – Fleurissement, réunie le 17 juin 2026 sous la présidence d'Audrey Guerand, a examiné plusieurs dossiers relatifs à la santé publique et à l'environnement sur le territoire communal.

Un premier point a porté sur la lutte contre le frelon asiatique. La commission a souligné la nécessité de renforcer la communication auprès de la population durant la saison en cours, par les supports numériques habituels mais également l'affichage en mairie. Il a également été proposé de compléter cette communication

par une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres afin de toucher les administrés non utilisateurs des outils numériques.

La commission propose également d'utiliser l'affiche « Dénonce ton frelon », complétée au verso par des informations pratiques relatives à la marche à suivre en cas de découverte d'un nid ainsi qu'aux dispositifs de financement existants (Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Département de l'Isère).

Dans l'hypothèse d'une évolution des aides publiques, la commission suggère qu'une réflexion soit engagée avec le service finances et le conseil municipal sur la mise en place éventuelle d'une aide communale destinée aux particuliers pour la destruction des nids.

Madame Audrey Guerand informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique pourrait être organisée entre le 14 et le 30 septembre, avec la possibilité de solliciter l'intervention de Monsieur Charles Gibert, Apiculteur sur la commune de Creys-Mépieu, Référent TSA Frelon Asiatique au GDS 38 et Membre du bureau du syndicat Apicole de l'Abeille Dauphinoise - Section Nord-Isère. Cette réunion pourrait être suivie d'un atelier de fabrication de pièges à frelons, permettant une sensibilisation du public et une mise en pratique. La commission souligne la nécessité d'anticiper la préparation de certains pièges pour les participants non bricoleurs afin de garantir le bon déroulement de l'atelier.

Il est également proposé, sous réserve de validation financière, l'acquisition d'une dizaine de pièges de type Beevital, principalement destinés à la période de printemps. Les élus volontaires pourraient également être associés au dispositif de piégeage sur le territoire communal. Par ailleurs, la notion de « piégeur référent » pourrait être proposée aux habitants volontaires lors de la réunion publique, avec mise à disposition de pièges communaux. Il est toutefois rappelé que ce dispositif implique une manipulation des insectes capturés, nécessitant des précautions particulières.

Madame la présidente de la commission communale environnement et fleurissement expose qu'un second point a concerné la gestion de l'ambrosie. La commission propose de reconduire la communication mise en œuvre l'année précédente, jugée satisfaisante. Un traitement au cas par cas des zones agricoles est préconisé en concertation avec les exploitants agricoles, en raison des impacts économiques importants liés à la destruction des cultures. Sur les espaces communaux et chemins, des interventions spécifiques seront mises en œuvre en lien avec les services techniques et les partenaires concernés, notamment dans le cadre de projets d'aménagements communaux. Pour les propriétés privées, un rappel des obligations de destruction pourra être adressé, avec suivi en cas de non-intervention.

Enfin, concernant la problématique des moustiques et moustiques tigres, la commission propose de diffuser la documentation de l'EID, Entente Interdépartemental de Démoustication, auprès des habitants et de poursuivre la communication via les supports communaux. Des échanges sont également envisagés avec l'EID afin d'évaluer la possibilité de renforcer les actions de démoustication sur les secteurs les plus concernés. À ce stade, il n'est pas jugé nécessaire de lancer des diagnostics à l'échelle des hameaux. Des précisions seront demandées au Département et à l'EID sur les modalités de financement des actions complémentaires envisagées par la commune.

Madame le maire remercie Madame Audrey Guérand pour sa présentation, pour l'organisation des rencontres et des réunions et son investissement au sein de la commission.

- **Compte-rendu de la Commission Communale Travaux**

Rapporteur : Christophe Perrier, adjoint délégué aux travaux et réseaux, à la voirie et aux fossés, à l'agriculture et aux bois

Monsieur Christophe Perrier, adjoint délégué aux travaux et réseaux, à la voirie et aux fossés, à l'agriculture et aux bois, expose que la commission communale Travaux s'est réunie le 1er juillet 2026 afin d'examiner plusieurs dossiers relatifs à l'entretien du patrimoine communal, aux projets d'investissement et à l'organisation des travaux à venir.

Composition de la commission

La commission propose d'associer trois personnes issues de la société civile à ses travaux : Monsieur Paul Bonnaviat, Monsieur Michel Lestra et Monsieur Alain Reposo.

Organisation des congés estivaux

Afin d'assurer la continuité de l'entretien des espaces verts pendant les congés de l'agent technique communal, un dispositif d'arrosage sera mis en place du 3 au 17 août 2026.

Madame le Maire remercie chaleureusement Monsieur Christophe Perrier, Monsieur Christian Perrier, Monsieur Robert Copet et son épouse, qui ont accepté d'assurer cette mission.

Par ailleurs, un devis sera sollicité auprès de l'entreprise Bouvard afin d'effectuer un passage de désherbage au cimetière durant cette même période, afin d'éviter une prolifération de la végétation.

Stationnement aux abords de l'école et de la salle des fêtes

La commission propose de maintenir la zone de dépose-minute devant l'école.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, il est également proposé :

- d'installer des panneaux d'interdiction de stationner et de s'arrêter autour du Monument aux Morts et dans la cour de la salle des fêtes ;
- de créer une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans la cour de la salle des fêtes.

Madame le Maire prendra un arrêté municipal afin d'interdire le stationnement sur ces secteurs. Les familles seront de nouveau informées de cette réglementation. En cas de non-respect, la Gendarmerie nationale sera sollicitée pour faire appliquer les dispositions en vigueur.

Travaux sur le patrimoine communal

Plusieurs opérations d'entretien et de rénovation ont été recensées :

- Réfection du mur du cimetière ;
- Reprise de la jambe de force et restauration de la croix du cimetière ;
- Réparation des marches de l'auberge ;
- Réfection du crépi du soubassement de la salle des fêtes ;
- Reprise des joints de la façade arrière de l'école maternelle afin d'empêcher l'intrusion d'abeilles et de petits rongeurs dans les murs ;
- Lettrage de façade à la salle des fêtes ;
- Nettoyage des cheneaux et mousse sur la toiture de l'appartement communal 140 route des Corbassières.

Un devis a été demandé à l'entreprise 2A Rénovation pour l'ensemble de ces interventions : 5 742 € TTC

Salle des fêtes

La réparation du rideau de la fenêtre de la salle des fêtes devra être réalisée.

La commission a également engagé une réflexion sur l'installation de ventilateurs de plafond afin d'améliorer le confort thermique durant les périodes de forte chaleur. Cette solution apparaît moins coûteuse qu'un système de climatisation. Il est toutefois rappelé que la salle est relativement peu louée durant la période estivale.

Des devis seront demandés pour l'installation de panneaux acoustiques.

Préfabriqué de l'école

La commission souhaite engager les travaux de réhabilitation du préfabriqué de l'école au cours de l'année 2026 afin de pouvoir bénéficier des aides financières mobilisables. La commune pourrait notamment obtenir un fonds de concours de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD), cette opération entrant dans les thématiques éligibles. Le montant prévisionnel de cette aide est estimé à 30 592 €, dans la limite de 50 % du coût des travaux.

Il est rappelé que ce bâtiment, qui se situe dans l'enceinte du groupe scolaire, accueille le service périscolaire de garderie ainsi qu'une salle de motricité utilisée quotidiennement par les élèves.

Le Conseil Municipal consent, à l'unanimité, à la réalisation de ces travaux.

Climatisation de l'école maternelle

Des devis seront demandés pour l'installation d'un système de climatisation à l'école maternelle. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Madame le Maire rappelle que l'école élémentaire a été climatisée il y a plusieurs années. Lors de cette opération, la possibilité de climatiser également l'école maternelle avait été évoquée, mais n'avait pas été retenue à la demande de la directrice de l'école, qui estimait que le bâtiment, récemment réhabilité et correctement isolé, ne le nécessitait pas. Cependant, les épisodes de canicule de plus en plus précoces conduisent aujourd'hui à réexaminer cette question.

Études en cours

L'étude relative aux aménagements de sécurité routière au hameau du Mollard est actuellement en cours. Elle a été confiée au cabinet Ellipse.

Par ailleurs, l'étude portant sur le déploiement de la vidéoprotection a été réalisée par la commune en partenariat avec la Gendarmerie nationale. Une présentation de ses conclusions sera effectuée lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal, au mois de septembre, par Cédric Telleria, conseiller municipal et vice-président de la commission communale Sécurité.

Perspectives

Enfin, la Commission Travaux propose que le Conseil municipal engage une réflexion sur l'avenir des anciens vestiaires du football du Bouchage, afin de définir leur devenir et d'envisager, le cas échéant, un programme de travaux à compter de la fin de l'année 2027 ou du début de l'année 2028.

Madame le Maire remercie Monsieur Christophe Perrier pour sa présentation et son investissement au sein de la commission.

- **Compte-rendu de la Commission Communale Voirie Fossés**

Rapporteur : Sébastien Maillier, conseiller municipal, vice-président de la commission communale voirie et fossés

Monsieur Sébastien Maillier, conseiller municipal, vice-président de la commission communale voirie et fossés, expose que la commission communale Voirie – Fossés s'est réunie le 1er juillet, sous sa présidence.

À cette occasion, plusieurs points relatifs à l'entretien et à la sécurité du réseau routier communal ont été examinés.

Entretien de la voirie

- Les travaux de rebouchage des nids-de-poule à l'enrobé à froid ont été réalisés, à la mi-juin, par Patrice Jacquier, agent communal.
- L'entreprise Spie Batignolles est intervenue, fin juin, pour effectuer une campagne de point à temps sur les routes communales. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel permettant le contrôle et l'entretien progressif de l'ensemble du réseau routier communal.
- L'empierrement de plusieurs chemins communaux a été réalisé au cours du printemps par Patrice Jacquier, avec le concours de Bertrand Bouvard Espaces Verts.

Entretien des accotements et de la végétation

- La première campagne de l'année de fauchage des accotements des routes et des chemins communaux a été réalisée au printemps. Une seconde intervention est programmée courant juillet, avant les congés de l'agent communal, afin de maintenir une bonne visibilité et d'assurer la sécurité des usagers.
- Les quatre plantations de haies situées aux entrées d'agglomération de Cessenoud, mises en place pour créer un effet de couloir végétal, avaient été fortement envahies par la végétation. Patrice Jacquier a procédé à leur dégagement. Toutefois, en raison des conditions de sécurité liées à ce type d'intervention en bord de voirie, un devis a été demandé à Bertrand Bouvard Espaces Verts afin d'assurer leur entretien futur.

Entretien des haies

- Madame le Maire a adressé plusieurs courriers à des propriétaires dont les haies empiètent sur le domaine public ou ne sont pas entretenues conformément à la réglementation. La commission souhaite poursuivre cette démarche à l'automne, de nombreux secteurs nécessitant encore une remise en conformité.
- Une campagne de passage du lamier est également envisagée à l'automne afin de tailler les haies et la végétation situées le long des bois ou de parcelles non bâties, lorsque celles-ci présentent un risque pour la sécurité ou la circulation.

Entretien des fossés

- La commission a enfin rappelé la nécessité de poursuivre le reprofilage de fossés afin d'assurer leur bon fonctionnement hydraulique et de maintenir un entretien régulier du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur Jérôme Gelas demande si les propriétaires ont obligation d'entretenir les fossés. Madame le Maire répond que l'entretien des fossés dépend avant tout de leur statut juridique. Lorsqu'un fossé est situé sur une propriété privée, son entretien incombe en principe au propriétaire, qui doit veiller à maintenir son bon fonctionnement afin d'assurer l'écoulement normal des eaux et d'éviter tout dommage aux propriétés voisines.

Si le fossé est mitoyen, cette obligation est généralement partagée entre les propriétaires riverains. En revanche, lorsqu'un fossé appartient au domaine public, notamment en bordure d'une voie communale ou départementale, son entretien relève du gestionnaire de la voirie. Des dispositions locales peuvent toutefois imposer aux riverains certaines obligations complémentaires, telles que le débroussaillage ou le maintien des accès. Dans tous les cas, un fossé ne doit pas être obstrué, modifié ou laissé dans un état susceptible de perturber l'écoulement des eaux ou de provoquer des nuisances ou des dommages pour les propriétés voisines ou le domaine public.

Monsieur Sébastien Maillier précise que la commission communale Voirie Fossés poursuivra le suivi de ces différentes actions dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie communale et des fossés.

Madame le Maire remercie Monsieur Sébastien Maillier pour sa présentation et son investissement au sein de la commission.

- **Compte-rendu de la Commission Communale d'Action Sociale**

Rapporteur : Martine Faroud, conseillère municipale et vice-présidente de la commission communale d'action sociale

Madame Martine Faroud expose que la commission communale d'action sociale, réunie le 22 juin 2026, a examiné plusieurs points relatifs aux actions en direction des personnes âgées, à la prévention sanitaire et à l'organisation des manifestations communales.

Ateliers CARSAT – actions de prévention pour les seniors

La commission a étudié les propositions d'ateliers collectifs de prévention proposés par la CARSAT Auvergne-Rhône-Alpes à titre gratuit et destinés aux personnes retraitées. Dans la continuité des actions engagées les années précédentes : « Mémoire » en 2023, « Sommeil » en 2024, « Equilibre » en 2025). Il est proposé de transmettre trois choix pour l'année 2027.

Les priorités retenues par la commission sont les suivantes : en premier choix, un atelier « Mobilité et sécurité des conducteurs seniors » portant notamment sur la conduite et les règles du code de la route ; en deuxième choix, un atelier « Bien manger, bien bouger » abordant la nutrition, l'activité physique et les bonnes pratiques alimentaires ; en troisième choix, un atelier « Audition », consacré à la prévention de la perte auditive et à l'amélioration de la communication.

Repas des anciens

Le repas des anciens, destiné aux habitants âgés de plus de 65 ans ainsi qu'à leurs conjoints, est fixé au dimanche 18 octobre 2026 à la salle des fêtes du Bouchage. Le thème retenu est celui de la « Guinguette ».

Ce thème guidera la conception des cartons d'invitation ainsi que la décoration de la salle. Le repas sera préparé par le restaurant « Golden Blue » du Bouchage.

Les membres du CCAS, les conseillers municipaux ainsi que leurs conjoints sont invités à cette manifestation. L'apéritif sera assuré par le conseil municipal des enfants.

Dispositif Canicule

À la suite de l'alerte canicule, les personnes vulnérables recensées ont été contactées individuellement, soit 21 personnes. Une information a également été diffusée par boîtes aux lettres.

Un dispositif d'inscription volontaire en mairie des personnes vulnérables a été mis en place afin de permettre un contact préventif en cas de canicule ou d'autres situations exceptionnelles. Une communication sera réalisée via le site internet de la commune, l'application Panneau Pocket et Facebook.

Participation des membres de la société civile

Les anciens membres de la société civile participant à la commission ont été sollicités. Madame Joëlle Desvignes, Madame Marcelle Faroud, Monsieur René Devigne et Madame Isabelle Dhôtel ont confirmé leur volonté de participer à cette commission. Madame Michèle Moyroud et Madame Jacqueline Durupt seront également sollicitées.

Prochaine réunion

La prochaine réunion de la commission est fixée au lundi 14 septembre 2026 à 18h30. Elle sera consacrée à la préparation du repas des anciens, notamment le choix du menu, la validation des cartons d'invitation, la décoration, l'animation et la vérification de la liste des personnes âgées de plus de 65 ans.

Madame le Maire remercie Madame Martine Faroud-Lestra pour sa présentation et son investissement au sein de la commission ainsi que Madame Françoise Herbepin, adjointe déléguée à l'action sociale.

• Compte-rendu du Conseil d'école du 23 juin 2026

Rapporteur : Françoise Herbepin, adjointe déléguée à l'enfance et à la vie scolaire et à l'action sociale

Madame Françoise Herbepin expose que le conseil d'école s'est réuni le 23 juin 2026 sous la présidence d'Elodie Wozniak, directrice de l'école primaire Anna Bordel.

Effectifs et organisation de la rentrée 2026

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2026 s'élèvent à 51 élèves, en baisse par rapport aux 57 élèves actuels. La répartition envisagée est la suivante :

- PS/MS/GS : 21 élèves
- GS/CP/CE1 : 15 élèves
- CE2/CM1/CM2 : 15 élèves

L'organisation pédagogique reste inchangée avec trois classes réparties entre les enseignantes.

Sécurité

Un exercice incendie a été réalisé le 23 avril. Les élèves ont été évacués et regroupés au city-stade. Le bilan est satisfaisant.

Projets pédagogiques et activités de l'année

De nombreux projets ont été menés ou finalisés depuis le dernier conseil d'école :

- Défi départemental sciences pour les CP-CE1-CE2
- École et cinéma pour les classes de maternelle et CM1/CM2
- Journée de cohésion CM2 / 6e
- Journée du cœur autour de l'alimentation et du bien-être
- Prix des Incorruptibles
- Rencontres sportives sur le thème des Jeux Olympiques
- Sortie au château de Pupetières
- Élevage de poussins en maternelle
- Projet vidéo « Les enfants du Bouchage au Sénat »
- Accueil des futurs PS
- Fit Days à la Vallée Bleue avec adaptation des épreuves en raison de la canicule
- Séances de piscine à Morestel

- Journée « comme en 6ème » pour les CM2 au collège de Morestel
- Kermesse de fin d'année organisée par le Sou des écoles

Partenariats et remerciements

L'équipe enseignante remercie la commune pour le financement des sorties piscine et l'équipement informatique des classes soit l'acquisition de 5 ordinateurs portables, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour son soutien aux projets éducatifs, ainsi que le sou des écoles pour son implication constante dans le financement et l'organisation des projets scolaires et des manifestations.

Question de parents – sécurité aux abords de l'école

Une question a été posée concernant la sécurité du carrefour devant Lestra, utilisé par les élèves pour rejoindre l'école. La possibilité d'un passage piéton a été évoquée. Il a été rappelé que le Département a été saisi mais a indiqué que ce secteur hors agglomération, limité à 70 km/h, n'est pas aménageable. La commune reste attentive à cette problématique et poursuivra les échanges avec les services du Département.

Monsieur Sébastien Maillier demande à quoi est liée la baisse des effectifs prévue pour la rentrée prochaine. Madame le Maire indique que cette baisse est un phénomène général qui s'explique par une baisse de la démographie et qu'elle n'est pas liée à des départs d'élèves au Bouchage.

Monsieur Cédric Telleria informe que le recrutement d'un emploi civique à l'école est en cours. Madame Céline Pelloux indique que la validation par l'inspection académique est imminente.

• Point d'étape sur la procédure de révision du PLU

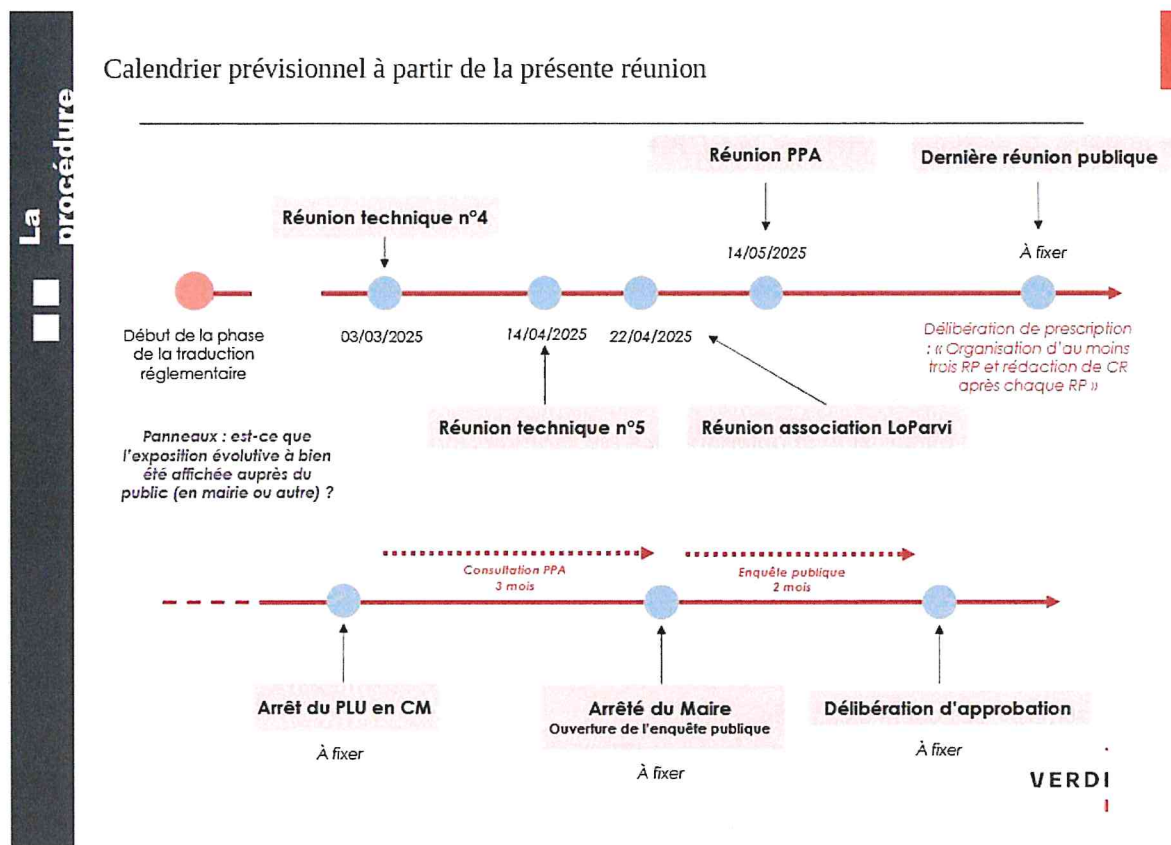
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire expose que, le 22 juin 2026, s'est tenue en mairie une réunion de la commission communale Urbanisme dans le cadre de la procédure de révision du PLU, en présence du Cabinet VERDI. Cette réunion avait pour objet de préciser le rappel de l'avancée du PLU et de présenter le calendrier prévisionnel de poursuite de révision. Le diaporama de présentation et le compte-rendu de cette réunion sont en ligne sur le site de la Mairie du Bouchage.

Une réunion technique de la commission communale UBRANISME se déroulera en mairie du Bouchage le mardi 7 juillet.

Une réunion avec les Personnes Publiques Associées aura lieu le mardi 8 septembre 2026.

Une nouvelle réunion publique sera proposée le mardi 13 octobre 2026 à 19h00 à la Salle des Fêtes du Bouchage.



- **Compte-rendu de la réunion d'information sur l'entretien de la ripisylve organisée par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné le 25 juin 2026 à la salle des fêtes du Bouchage**

Rapporteur : Robert Copet, conseiller municipal, membre de la commission communale Environnement et Fleurissement

Monsieur Robert Copet énonce que, le jeudi 25 juin 2026, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) a organisé, à la salle des fêtes du Bouchage, une réunion d'information consacrée à l'entretien de la ripisylve et aux travaux de restauration des cours d'eau, dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette réunion, ouverte aux élus, aux propriétaires riverains et aux habitants concernés, avait pour objectif de présenter les enjeux liés à l'entretien des cours d'eau, les obligations réglementaires des propriétaires ainsi que le programme de travaux prévu sur le territoire communal.

Monsieur Robert Copet expose les points abordés lors de cette réunion.

Présentation de la Communauté de communes

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné regroupe 47 communes représentant environ 81 100 habitants.

Elle exerce plusieurs compétences obligatoires dont la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

En matière de gestion des rivières, la CCBD a rappelé les principales étapes de son intervention :

- **2014** : prise de la compétence « rivières » à titre facultatif ;
- **2016-2017** : réalisation d'études de diagnostic des cours d'eau afin d'identifier les problématiques du territoire, de définir les objectifs de gestion et d'établir un programme d'actions ;
- **1er janvier 2018** : transfert obligatoire de la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, aux intercommunalités ;
- **2021-2022** : élaboration et obtention des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) permettant la réalisation des travaux ;
- **depuis 2022** : lancement des opérations de restauration et de bûcheronnage sur plusieurs secteurs du territoire.

Le cadre réglementaire

Il a été rappelé que l'article L. 215-14 du Code de l'environnement impose aux propriétaires riverains un entretien régulier des cours d'eau afin :

- de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- de permettre le libre écoulement des eaux ;
- de contribuer au bon état écologique du milieu aquatique ;
- d'assurer l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements ainsi que l'élagage ou le recépage de la végétation des berges.

Toutefois, afin d'assurer une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant, la Communauté de communes intervient dans le cadre d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** signée par le Préfet.

Cette procédure permet :

- d'accéder aux propriétés privées pour réaliser les travaux nécessaires ;
- de mobiliser des financements publics pour ces opérations de restauration.

Monsieur Robert Copet précise que les opérations engagées visent à restaurer une ripisylve fonctionnelle, composée d'une végétation diversifiée, adaptée aux milieux aquatiques et favorable au bon fonctionnement des cours d'eau.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- Amélioration de l'écoulement naturel des eaux et réduction des risques d'inondation ;
- Stabilisation des berges et limitation de leur érosion ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Maintien d'une température favorable à la faune aquatique grâce à l'ombrage ;
- Développement de la biodiversité par la diversification des habitats naturels ;
- Stockage du carbone et contribution à l'adaptation au changement climatique.

Les travaux consistent principalement à supprimer les arbres dépérissants ou dangereux, retirer les embâcles susceptibles d'entraver l'écoulement des eaux et favoriser le renouvellement naturel de la végétation.

Les moyens engagés par la Communauté de communes

Pour la période 2021-2025, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné a engagé 180 000 € TTC pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau situés sur son territoire, hors bassin versant de la Bourbre.

Ces travaux sont réalisés par :

- l'entreprise d'insertion spécialisée OSEZ, compétente dans l'entretien des milieux naturels ;
- l'Office national des forêts (ONF).

Les interventions sont réalisées à l'aide de matériels adaptés aux milieux humides, notamment :

- Microtracteurs équipés de pneus basse pression ;
- Treuils forestiers ;
- Techniques de débardage limitant l'impact sur les sols, pouvant notamment recourir au débardage à cheval lorsque les conditions le nécessitent.

Les travaux prévus sur la commune du Bouchage

La réunion a permis de présenter le programme de travaux envisagé en 2026 sur le Canal de la Braille, situé sur la commune du Bouchage.

Les interventions porteront principalement sur :

- l'abattage des arbres présentant un risque ou nuisant au bon fonctionnement du cours d'eau ;
- le retrait des embâcles afin de favoriser le libre écoulement des eaux ;
- la restauration de la ripisylve.

Monsieur Robert Copet précise que le secteur concerné représente environ 800 mètres linéaires, répartis sur 20 parcelles cadastrales appartenant à près de 14 propriétaires. Avant toute intervention, la communauté de communes sollicitera l'accord écrit des propriétaires concernés, condition indispensable à la réalisation des travaux.

Les travaux programmés sur le Canal de la Braille contribueront à améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau, à préserver les milieux naturels et à renforcer la prévention des risques d'inondation sur le territoire communal. Ils relèvent des missions exercées par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre de sa compétence GEMAPI. À ce titre, ils sont financés par les ressources affectées à cette compétence, notamment le produit de la taxe GEMAPI acquittée par les contribuables du territoire.

Madame le Maire rappelle qu'elle a saisi, il y a quelques mois, Monsieur le Sous-préfet afin qu'il accompagne cette démarche auprès des services de l'État et permette l'engagement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général couvrant l'ensemble du territoire communal. Madame le Maire a énoncé les enjeux particuliers auxquels est confrontée la commune du Bouchage en matière de prévention des inondations. Le territoire communal est en effet inondable à près de 99 % et constitue un vaste espace d'expansion des crues du Rhône. Lors des épisodes de crue, plusieurs voies de circulation sont coupées, certains secteurs sont submergés et des habitations peuvent se retrouver isolées, voire inondées selon l'intensité du phénomène. Si la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), régulièrement portés à la connaissance de la population, ces dispositifs relèvent essentiellement de la gestion de crise. Ils ne sauraient se substituer aux actions de prévention indispensables sur les cours d'eau.

Cette demande, auprès de Monsieur le Sous-Préfet, vise à permettre la réalisation d'un programme global, cohérent et durable de restauration et d'entretien des cours d'eau, en donnant à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné les moyens d'intervenir sur l'ensemble des secteurs identifiés comme prioritaires. Au-delà des opérations de retrait des embâcles et d'entretien de la ripisylve, cette démarche doit également permettre, lorsque les diagnostics le justifient, la réalisation d'opérations de curage destinées à restaurer les capacités hydrauliques des cours d'eau et à favoriser le ressuyage de la plaine après les épisodes de crue.

Une réunion avait été organisée à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin. Madame le Maire adressera un courrier à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Président de la communauté de communes pour réaffirmer sa demande.

Monsieur Sébastien Maillier fait remarquer que les vents violents survenus au cours des derniers mois ont entraîné la chute de nombreux arbres morts et qu'un entretien annuel ne suffit malheureusement pas. Certains secteurs, notamment le canal de Boiron jusqu'à l'Huert, n'ont pas fait l'objet d'un entretien. Madame le Maire transmettra ces éléments à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Madame le Maire remercie Monsieur Robert Copet pour sa présentation et sa participation à la réunion en tant que représentant de la commune.

- **Opération Tranquillité Vacances de la Gendarmerie Nationale**

Rapporteur : Cédric Telleria, conseiller municipal, vice-président de la commission communale Sécurité

Monsieur Cédric Telleria, conseiller municipal, vice-président de la commission communale Sécurité, expose les motifs de la proposition du dispositif Tranquillité Vacances de la Gendarmerie Nationale.

À l'approche des périodes de congés, de nombreux habitants quittent leur domicile pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Ces absences peuvent accroître le risque de cambriolages et d'atteintes aux biens.

Afin de renforcer la prévention de la délinquance, la Gendarmerie nationale met gratuitement à disposition des particuliers le dispositif « Tranquillité Vacances ». Ce service permet aux habitants qui s'absentent de signaler leur départ à la brigade de gendarmerie compétente. Pendant la durée de leur absence, les forces de l'ordre intègrent le domicile concerné dans leurs patrouilles habituelles et procèdent à des surveillances ponctuelles. En cas d'anomalie constatée (effraction, tentative d'intrusion, dégradations, etc.), les propriétaires ou les personnes désignées sont rapidement informés.

Ce dispositif, entièrement gratuit, participe à la prévention des cambriolages et contribue à renforcer le sentiment de sécurité des administrés.

Dans cette perspective, la commune du Bouchage souhaite relayer largement cette information auprès de la population afin d'encourager les habitants à bénéficier de ce service proposé par la Gendarmerie nationale.

Cette communication pourra être diffusée par différents supports municipaux : site internet de la commune, application ou réseaux sociaux municipaux, bulletin communal, panneau lumineux, affichage en mairie ou tout autre moyen de communication adapté.

Monsieur Cédric Telleria propose au Conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du dispositif « Tranquillité Vacances » mis en œuvre par la Gendarmerie nationale ;

- d'approuver le principe d'une communication municipale destinée à informer les habitants de l'existence de ce dispositif gratuit de prévention des cambriolages ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre toute action de communication utile afin de promouvoir ce service auprès de la population du Bouchage.

La promotion du dispositif « Tranquillité Vacances » s'inscrit pleinement dans la politique de proximité menée par la commune en matière de prévention et de sécurité. En relayant cette information, la municipalité contribue à sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de protection de leur domicile et à renforcer le partenariat avec les services de la Gendarmerie nationale au bénéfice de l'ensemble des administrés.

Madame le Maire remercie Monsieur Cédric Telleria pour sa présentation.

- **Canicule**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire énonce que, face à la multiplication des épisodes de fortes chaleurs liée au changement climatique, la commune du Bouchage poursuit une politique d'adaptation de ses équipements publics et de protection des populations les plus exposées.

Depuis plusieurs années, la municipalité a en effet engagé un programme de rénovation des bâtiments communaux accueillant les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Ces travaux ont notamment permis d'améliorer les performances thermiques des bâtiments grâce à une isolation renforcée, contribuant ainsi à limiter les effets des fortes chaleurs et à offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants.

En complément de ces travaux, plusieurs espaces ont été équipés de systèmes de climatisation afin de garantir le confort des usagers lors des épisodes caniculaires. L'ensemble des salles de classe de l'école élémentaire est désormais climatisé, de même que la garderie, la salle de motricité et le restaurant scolaire. Une ancienne salle de classe, également climatisée, est mise à disposition des enfants de l'école maternelle lorsque les températures l'exigent.

Parallèlement à ces aménagements, la commune poursuit une démarche d'adaptation fondée sur des solutions durables. Les espaces végétalisés, les plantations d'arbres, les jardins et les surfaces engazonnées participent à la création d'îlots de fraîcheur naturels permettant d'améliorer le confort thermique des abords des bâtiments communaux tout en contribuant à la préservation de la biodiversité.

La politique municipale de prévention ne se limite toutefois pas aux seuls équipements publics. Une attention toute particulière est portée aux personnes les plus vulnérables lors des épisodes de fortes chaleurs, notamment les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou fragilisées par leur état de santé. À cet effet, la commune tient à jour un registre communal des personnes vulnérables. Les habitants concernés sont invités à s'y inscrire, notamment grâce à un formulaire accessible en ligne sur le site internet de la commune. Ce registre permet d'organiser un suivi adapté et de faciliter les prises de contact en cas de déclenchement du plan canicule. Cette action repose également sur la mobilisation des élus municipaux et de la Commission communale d'action sociale (CCAS), qui assurent une veille attentive auprès des personnes inscrites et veillent, en lien avec les familles et les services compétents, à prévenir toute situation de fragilité lors des périodes de forte chaleur. L'ensemble de ces actions traduit la volonté de la municipalité d'anticiper les

conséquences du changement climatique en conciliant adaptation des équipements publics, qualité du service rendu à la population, protection des personnes les plus fragiles et amélioration durable du cadre de vie.

- **Mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes communale au profit d'associations de la commune de Saint-Victor-de-Morestel pendant les travaux de réhabilitation de leur salle des fêtes**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Victor-de-Morestel engagera d'importants travaux de réhabilitation de sa salle des fêtes municipale. Ces travaux devraient se dérouler de mars 2027 à juin 2028, entraînant la fermeture de cet équipement au public pendant toute la durée du chantier. Par courrier électronique en date du 12 juin 2026, Madame Frédérique Luzet, Maire de Saint-Victor-de-Morestel, a sollicité plusieurs communes voisines afin de rechercher des solutions d'accueil temporaires pour certaines associations communales, privées de leur lieu habituel d'activité.

Les besoins exprimés concernent notamment :

- Le Club Soleil et Gaieté, pour des cours de gymnastique le mercredi matin et le vendredi matin, ainsi que des cours de yoga le vendredi matin ;
- Kalyana Fitness, pour des cours de fitness et de zumba le mercredi en soirée.

La commune de Saint-Victor-de-Morestel a également souhaité savoir si ses associations et la commune pourraient, ponctuellement, disposer de salles pour l'organisation de manifestations telles que le repas des aînés, le marché de Noël, l'arbre de Noël ou d'autres événements associatifs et communaux.

Dans un esprit de solidarité intercommunale et d'entraide entre collectivités, Madame le Maire a proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle des fêtes du Bouchage les mercredis matin et vendredi matin.

Il a également été proposé à la Mairie de Saint-Victor-de-Morestel que la salle soit mise à disposition, également à titre gratuit, pour des manifestations ponctuelles organisées par la commune ou les associations de Saint-Victor-de-Morestel (repas des aînés, marché de Noël, arbre de Noël, etc.), sous réserve de sa disponibilité aux dates sollicitées. Cette mise à disposition demeure exceptionnelle, limitée à la durée des travaux de la salle des fêtes de Saint-Victor-de-Morestel et s'inscrit dans une démarche de coopération entre communes voisines.

Il est précisé que les associations accueillies devront, préalablement à toute utilisation des locaux, signer une convention d'usage avec la commune du Bouchage, selon les mêmes modalités que celles applicables aux associations communales. Elles devront également fournir une attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques liés à l'occupation et à l'utilisation des locaux municipaux.

Monsieur Jérôme Gelas demande si les associations de la commune bénéficient de la salle des fêtes à titre gratuit, Madame le maire répond affirmativement, dans les mêmes conditions que les mises à disposition pour les associations du Bouchage.

La séance est levée à 22h00

La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage : www.lebouchage38.fr

**Le Maire,
Madame Annie POURTIER**

**Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN**

